Communiqué de la Commission de Discipline

Dans sa séance du 21/08/2025, la commission de discipline a prononcé les sanctions suivantes dans un dossier de production de faux certificats médicaux en vue de l'obtention de 13 licences :

- **SIX (6) points** de retrait au classement pour l'équipe 1 du club pour la saison 2025/2026
- **CINQ (5) ans** de suspension pour le dirigeant instigateur de la fraude
- **UN (1) an** de suspension pour un joueur pour fausses déclarations
- **SIX (6) mois** de suspension avec sursis au Président du Club en qualité de représentant légal de l'association
- **DEUX (2) matches** de suspensions avec sursis à 12 joueurs
- Une **amende financière de 5 115 euros** à l'encontre du club fautif

La prochaine séance de la commission aura lieu le 26/08/2025.